

**Décision n° P 2019-79 en date du 19 DEC. 2019
portant délégation de signature du président du directoire
en vue de la prise de possession des locaux de l'immeuble Moods**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry DALLARD);

Vu la décision n° D 2019-3 en date du 16 janvier 2019 portant organisation de la Société du Grand Paris.

décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eve Laroudie, directrice des ressources et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Lionel Cailleux, responsable logistique, à l'effet de signer les actes constatant l'achèvement des travaux d'aménagement relatifs au protocole travaux signé entre la SGP et la SCI Charles Hermite et l'état des lieux permettant la prise de possession de l'immeuble Moods, sis 2-4, mail de la petite Espagne à Saint-Denis (93200).

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le 19 DEC. 2019


SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Frédéric Brédillot

Membre du directoire

Thierry DALLARD